



Accrochage parking privé, aire de lavage auto

Par **elmuchacho**, le **23/08/2012** à **10:29**

Bonjour,Voilà je explique ma situation:hier soir il ete 22h30 quant en rentrant du travail je passe lave ma voiture (une kia rio de 2012) sur le parking de l air de lavage j ai accroché une balustrade en tournant vers la droite.Cette balustrade était plier (voir photo) avant les fait non illuminer, et pas aux norme?Je suis assurer au tier maxi (ps apres devis il y en a pour 2000€ de frais)l assurance ne veut pas couvrir les dommage.Puis je me retourner vers le proprietaire de l air de lavage pour manque d entretien et dangereusite de son infrastructure?Puis je annule la declaration chez l assureur car il me mete 118% de malus :smerci de vos conseils

Par **alterego**, le **25/08/2012** à **13:37**

Bonjour,Ces dommages ne sont pas garantis.Vous ne pouvez pas vous retourner contre l'exploitant de l'air de lavage, alors qu'il apparaît que vous n'avez pas été maître de votre véhicule. Faute d'inattention probablement. Le sinistre le plus bénin déclaré est pris en compte. Essayez d'obtenir de votre assureur qu'il l'oublie. J'en doute fortement.Cordialement